

CPR-150930

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 30 septembre 2015

13 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Shawn Beaulieu
Marianne Cormier
Jean-Jacques Doucet
Pierrette Fortin
Izold Guihur

Matthieu LeBlanc
Marthe Robichaud
André Samson, président
Georges Semedo Cabral
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout :

- 24.1 Calendrier du programme de Baccalauréat en science infirmière

Retrait :

- 4 Adoption du procès-verbal CPR-150825

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

R : 01-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Aucun nouveau document.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150825

5.1 Reconfiguration du Baccalauréat en commerce (doc. 3/15-16)

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150611

6.1 (5.1) Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire) (doc. 60 et 60A/14-15)

Le président rappelle les grandes lignes du projet de reconfiguration du programme de B.A.-B. Éd. (primaire). Il rappelle l'importance du cadre juridique provincial qui n'est pas réconciliable avec les paramètres de la reconfiguration des programmes.

Le programme proposé est d'une durée de cinq ans et compte 168 crédits.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, membre du Comité des programmes, présente les faits saillants du nouveau programme en rappelant que les gens évoluent dans un milieu minoritaire, que le système est inclusif, et que des demandes spécifiques de la province pour offrir certaines disciplines s'avèrent incontournables.

Sur la charge du programme

Le programme passe de 172 crédits à 168 crédits. Ces crédits sont répartis sur une période de 10 semestres. Plus précisément, on compte 36 crédits en 1^{re} année, 35 crédits en 2^e année, 37 crédits en 3^e année, 33 crédits en 4^e année et 27 crédits en 5^e année. On note qu'il y aura deux sessions de sept cours. On rappelle qu'une année compte habituellement 30 crédits, sauf certains programmes comme le Diplôme en sciences de la santé (77 cr/4 sem). Risque-t-on un épuisement chez les étudiantes et les étudiants?

6.1 **(5.1) Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire) (doc. 60 et 60A/14-15)** (suite)

Par ailleurs, le Comité discute du nombre d'heures de travail dans la nouvelle charge. Le Comité note que bien qu'il y ait moins de crédits (168), le nombre d'heures de travail est plus élevé que l'ancien programme. Certains membres sont d'avis que la charge s'élève réellement à une charge de 189 crédits, ce qui est beaucoup trop chargé. De plus, on fait remarquer que cela ne tient pas compte du fait que certaines étudiantes et certains étudiants devront faire des cours à niveau en français et en anglais.

La doyenne explique qu'il y a des contraintes à respecter. Elle explique que l'étude du projet de la reconfiguration a commencé avec le profil des douze compétences en éducation. La composition du programme proposé tient compte de ce profil et les cours proposés assurent la satisfaction des compétences. La Province exige l'offre de nouveaux cours dans les écoles, notamment en santé, en arts et en musique (optionnel). Elle reconnaît que le programme soit chargé, mais il en est de même dans les autres universités.

Certains membres expriment leur point de vue en notant que le projet de reconfiguration doit permettre à la faculté d'étudier et d'éliminer les redondances, condenser et rassembler des enseignements, et offrir un nouveau projet d'études. Ce qui est proposé semble un peu artificiel, car la charge demeure la même, sinon elle est plus lourde.

Le Comité propose certaines pistes pour réduire la charge de travail :

- ÉDUC3912 (2-1) et ÉDUC3922 (2-1) peuvent-ils être combinés pour former un cours ayant une charge 4-1 plutôt que, globalement, 4-2?
- Est-ce qu'il y a lieu de réduire le grand nombre de crédits en pratique, notamment en biologie, chimie et physique?
- Est-ce possible de combiner EDUC2222 et EDUC2242?
- Est-ce qu'il y a lieu d'offrir le programme sur une durée plus longue?
- Est-ce nécessaire d'offrir des cours en biologie et en chimie pour les futurs enseignantes et enseignants de la maternelle à la 8^e année? La composante scientifique est plutôt lourde selon certains membres.
- Doit-on revoir les heures contact pour les stages? Pour les cours de mathématiques et de statistiques?
- Le nombre de cours offert en mathématiques est important. Est-ce la bonne formule que d'augmenter le nombre de cours, malgré les difficultés en mathématiques chez les enfants? Aux fins de l'argument, on pourrait augmenter les cours dans toutes les disciplines (langues, sciences, etc.). Est-ce qu'il y a un autre moyen que d'augmenter les cours?

À noter que certains membres sont d'avis que le programme n'est pas trop lourd et que les étudiantes et les étudiants réussissent avec des moyennes cumulatives assez élevées. D'autres estiment que le programme cherche à satisfaire à tous les besoins. Est-ce possible?

6.1 **(5.1) Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire) (doc. 60 et 60A/14-15)** (suite)

D'autres commentaires sont soulevés :

- Il serait bien de faire mention du concept de la « pédagogie actualisante » dans le projet. Celle-ci ne semble pas présente, bien qu'elle soit très prisée dans la faculté.
- Dans le formulaire CPR-1, aux tableaux 1C et 1D, il serait bien d'ajouter les cours de formation langue seconde.

Globalement, le comité estime que le programme proposé est trop lourd. Après une longue discussion, le comité est d'avis qu'il faille réduire la charge en diminuant de six heures par semaine les heures/contact ou en éliminant des cours ou en éliminant des charges proposées dans les cours.

R : 02-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que la Faculté des sciences de la santé élimine toutes les heures pratiques en sciences fondamentales qui sont énumérées dans le tableau 1B (1^{er} bloc) du formulaire CPR-1, sauf pour les cours GCIV3410 et GEOG2453. »

Vote sur R02

Pour : 7

Contre : 1

ADOPTÉE

Sur les conditions d'admission

Le Comité note que l'on propose d'augmenter les conditions particulières d'admission en exigeant les cours CHIM52311 et BIOL53411 et deux cours de 12^e année de niveau 1 (régulier). De plus, on modifie les conditions de maintien dans le programme en exigeant, en première année, une moyenne de 2,0 plutôt que 1,5 à l'automne, et 2,3 à la fin de la première année. Le Comité des programmes soulève les points suivants :

- On augmente les conditions d'admission dans une faculté où les inscriptions sont à la baisse.
- C (Bien) correspond à 2,0 et C+ (Bien) correspond à 2,3. Ce qui est proposé tend à réduire les écarts-types.

La doyenne explique que les évaluations ne sont pas faites sur des courbes normales. Il y a des critères à suivre.

Le Comité discute du cours STAT2653 *Statistique descriptive*. Le Comité note qu'il a une charge 3-0. Dans le programme proposé, ce cours serait remplacé par le cours STAT1403 dont la charge est 3-1. Le cours STAT1403 serait un cours *sur mesure* afin de mieux répondre à la demande. Le Comité estime que, globalement, la création de ce cours est de trop. On note que les étudiantes et les étudiants auraient tendance à suivre STAT2653, qui est de charge moindre et plus avancée, et demander l'équivalence (qui leur serait accordée). Certains membres estiment que ce cours n'est d'aucune utilité.

6.1 **(5.1) Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire) (doc. 60 et 60A/14-15)** (suite)**R : 03-CPR-150930**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le projet proposé de reconfiguration du programme de B.A.-B. Éd. (primaire) propose l'offre du cours STAT2653 (3-0) au lieu du cours de STAT1403 (3-1). »

Vote sur R03

Pour : 7

Abstention : 1

ADOPTÉE

Sur l'objectif de formation générale (OFG-1)

Le Comité des programmes note que le cours EDUC1013 *Pensée critique et éducation* est proposé pour la satisfaction de l'OFG-1. Le Comité note que l'OFG-1 est défini comme suit : « **Initiation au travail intellectuel universitaire** – Avoir été initié dès la première année par le biais de cours ou d'autres types d'activités pédagogiques ou d'encadrement au travail intellectuel de niveau universitaire et avoir acquis de bonnes habitudes de travail afin d'être mieux en mesure de poursuivre des études de manière autonome. Elle ou il devra en outre connaître des méthodes d'autoapprentissage de façon à être en mesure de renouveler continuellement ses connaissances et ses compétences. »

Le Comité fait la lecture de la description du cours EDUC1013 et note que celui-ci ne semble pas cadrer avec les paramètres de la reconfiguration. Le cours ne semble pas être interchangeable d'une faculté à l'autre si une étudiante ou un étudiant change de programme. Le Comité souhaite que le cours pour l'OFG-1 satisfasse la condition d'équivalence entre les facultés.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation6.2 **(19) Réactivation du cours ORCO6323 (doc. 56/14-15)**

Aucun nouveau document.

6.3 **(20) Modification de la condition d'admission à la spécialisation en histoire (doc. 57 et 57A/14-15)**

Aucun nouveau document.

6.4 **(23) Proposition d'abolition, de modification et de création de cours au Département de sociologie (doc. 61/14-15)¹**

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-1504167.1 **(19) Création d'un cours à triples sigles à la FASS (doc. 44/14-15)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(21) Modification du texte de présentation des programmes à régime coopératif (doc. 46/14-15)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(26) Modification à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en travail social et modification d'une condition particulière au cours TSOC3109 et TSOC3123 (doc. 51, 51Aet 51B/14-15)**

Le Comité passe en revue la correspondance de la doyenne de la FASS et note les motifs des modifications proposées à la condition d'admission au programme et la condition particulière. Le Comité note que la moyenne cumulative de 2,3 sera un bon indicateur du potentiel académique des étudiantes et des étudiants.

En tenant compte de la rubrique 7.4 de l'ordre du jour, globalement, le Comité est d'avis que les étudiantes et les étudiants pourront plus facilement accéder aux années préparatoires, toutefois les conditions d'admission au programme de Baccalauréat seront plus exigeantes. Plusieurs voient de bon œil l'importance de donner la chance au coureur, tout en demeurant vigilant au niveau des exigences.

R : 04-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification à la condition d'admission au programme de Baccalauréat en travail social (programme régulier) ainsi qu'à la condition particulière aux cours TSOC3109 Stage de formation pratique I et TSOC3123 Séminaire d'intégration. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.4 **(27) Modification à la condition d'admission au programme des Années préparatoires en travail social (doc. 52et 52A/14-15)**

L'École de travail social demande que la condition d'admission au programme des années préparatoires en travail social passe de la condition B à la condition A. Le Comité passe en revue les motifs de ce changement, notant la question du recrutement des étudiantes et des étudiants. De plus, on notera que les régimes pédagogiques au niveau des écoles secondaires ont été modifiés et il est réaliste de croire que les étudiantes et les étudiants ayant la condition A pourront réussir leurs études.

R : 05-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée à la condition d'admission du programme des Années préparatoires au Baccalauréat en travail social afin qu'elle soit dorénavant la condition A. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

7.5 **(30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150317**8.1 **(18) Modifications aux programmes de biologie (doc. 39 et 39A/14-15)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150212**9.1 **(18) Propositions d'abolition et de création de cours au Département de traduction et des langues (doc. 34, 34A et 34B/14-15)**

Le Comité passe en revue les réponses aux dix questions posées dans le procès-verbal du 12 février 2015 et celui du 16 avril 2015. Le Comité est satisfait des réponses.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 06-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la création du cours TRAD4575
Traduction spécialisée avancée. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours TRAD4570
Traduction juridique. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la
banque de cours ayant le sigle TRAD. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

12.1 (15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

13.1 (22) Programmes suspendus

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

14.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

15.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10, 10A et 10B/08-09)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

16. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 1.6.6 – COURS À DOUBLE SIGLE (doc. 5/15-16)

Le Comité passe en revue la modification proposée au règlement universitaire 1.6.6 (Cours à double sigle). Essentiellement, le règlement porterait le nom de *Cours à multiples sigles*. Un cours pourrait être désigné par plusieurs sigles différents. Au niveau de la question à savoir si l'on doit limiter le nombre de sigles pour un même cours, le Comité est d'avis qu'il jugera de ce qui est raisonnable en fonction du projet de la faculté.

R : 11-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification au règlement 1.6.6 – Cours à double sigle. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

17. ABOLITION DE LA MAÎTRISE EN FRANÇAIS (doc. 6/15-16)

Le président explique que la FESR et la FASS ont recommandé l'abolition du programme de Maîtrise en français en raison du fait que ce programme ne compte que 3 inscriptions pour les derniers 10 ans.

Le Comité ne soulève aucune question.

R : 12-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de Maîtrise en français. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

18. CRÉATION D'UN NOUVEAU COURS – EDUC6000/EDUC7000 (doc. 7/15-16)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

19. RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE COURS OFG – HIST (doc. 8/15-16)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

20. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE CYCLES SUPÉRIEURS 22.2, 31 ET 32 (doc. 9/15-16)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

21. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS 2 (PROGRAMMES), 2.01 (PROGRAMMES RECONFIGURÉS) ET 1.6.3 (COURS AU CHOIX) (doc. 10/15-16)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

22. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 8.8 (RÉVISION DE LA LETTRE FINALE) (doc. 11/15-16)

Le président rappelle que le Sénat académique avait demandé que l'on réexamine le libellé du règlement universitaire 8.8 afin de s'assurer que le rapport du comité (qui entend la professeure ou le professeur ainsi que l'étudiante ou l'étudiant lors de la révision de la lettre finale) soit un rapport circonstancié.

Le Comité passe en revue le nouveau libellé et considère qu'aux points 8.8 a) 2 et 8.8 b) 2, le mot « motivé » doit être biffé afin de rendre le texte cohérent avec le point 8.8 b) 3 (qui fut adopté par le Sénat académique).

22. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 8.8 (RÉVISION DE LA LETTRE FINALE) (doc. 11/15-16) (suite)

R : 13-CPR-150930

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une correction mineure, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications au règlement 8.8 – Révision de la lettre finale. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 Calendrier du programme de Baccalauréat en science infirmière

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le vendredi 6 novembre à 13 h 30.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 40.

Contresigné le _____

André Samson, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale